

Jean-Baptiste André Godin à Camille Tref, 18 février 1887

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (26)

Collation 1 p. (341r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Camille Tref, 18 février 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52279>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 février 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tref, Camille](#)

Lieu de destination Lille (Nord)

Description

Résumé Godin répond à la lettre de Tref du 11 février 1887. Godin consent à ce que Tref représente la Société du Familistère pour les articles de bonneterie, et il lui accorde une rémunération de 3 % sur ses placements.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
18 février 1867

Monsieur C. Bref,
Une négligence a fait
oublier de répondre à
votre lettre du 11^{er}. Je ne
verrais pas d'impossibilité
à ce que nous représentions
la Société du Familistère
pour l'article de Bourne-
terie.

Mais les affaires me
paraissent si difficiles
qu'il me semble impo-
sible de vous accorder

plus de 3 % pour ces
placements.

Veuillez me dire
du reste, ce dont vous
auriez besoin pour
cette représentation ?

(Agreez je vous
prie, Monsieur, mes
parfaites civilités